Accord de gouvernement, qu'est-ce que cela implique pour les jeunes ?

Ces derniers temps, on entend beaucoup parler de l'accord de coalition du nouveau gouvernement. Mais de quoi s'agit-il et qu'implique-t-il concrètement ?

Un **accord de gouvernement** est un document rédigé par les

partis politiques qui forment le gouvernement. Il sert de **feuille de route politique** pour la durée de la législature (2024-2029) et définit les grandes orientations, les réformes et les priorités que le gouvernement entend mettre en œuvre.

Il ne s'agit donc pas d'un texte juridiquement contraignant car il doit encore être négocié, précisé et transcrit par des lois. A l'heure actuelle il ne s'agit donc pas encore de mesures concrètes et applicables.

Parmi les nombreuses mesures que contient cet accord certaines touchent directement les jeunes :

Jobs étudiants :

Il est prévu que la limite d'heures pour travailler sous **contrat étudiant**, tout en bénéficiant des cotisations sociales réduites, soit augmentée. Elle passerait donc de 475 heures à 650 heures.

Aussi, il sera permis de travailler comme étudiant dès l'âge de 15 ans et non pas 16, même sans avoir suivi les deux premières années du secondaire.

Stage d'insertion professionnelle :

Pour les jeunes demandeurs d'emploi sortant des études, la période du stage d'attente sera raccourcie. En pratique, un jeune devra donc attendre 156 jours et non plus 310 avant de pouvoir bénéficier des **allocations d'insertion**. Attention, les obligations relatives au stage d'insertion professionnelles resteraient a priori toujours d'application (à ce sujet, voir la page sur le stage d'insertion professionnelle).

Visas étudiants :

Les conditions pour l'octroi de certains **visas étudiants** risquent d'être renforcées notamment avec l'obligation d'apporter une « caution de retour ».

Quoiqu’il en soit, nous restons attentifs à ces potentiels changements et ne manquerons pas de t’informer si ces mesures viennent à être concrétisées !

Le consentement, c’est quoi ?

Le droit à l’image et le consentement : tout savoir sur le consentement du mineur, le consentement explicite ou non, la reconnaissabilité de la personne…

Que faire si votre droit à l’image n’est pas respecté?

Que faire en cas de violation du droit à l’image ? : tout savoir sur les procédures en cas de violation du droit à l’image sur Facebook, YouTube, Instagram, TikTok…

- Thématiques
- Actualités
- Activités

Consent is sexy !

Le consentement, c’est quoi ?

RGPD

Politique de cookies (EU)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES